



# TEMPS SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Note d'information  
Année scolaire 2022 – 2023

## 1. FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES

### a. Horaires / École maternelle et élémentaire

Maternelle	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>Matin</b>	8h30 – 11h30	8h30 – 11h30	ALSH	8h30 – 11h30	8h30 – 11h30
<b>Après-midi</b>	13h30 – 16h30	13h30 – 16h30		13h30 – 16h30	13h30 – 16h30

Élémentaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>Matin</b>	8h30 – 12h	8h30 – 12h	ALSH	8h30 – 12h	8h30 – 12h
<b>Après-midi</b>	14h – 16h30	14h – 16h30		14h – 16h30	14h – 16h30

### b. Inscriptions scolaires

L'accueil d'un élève au groupe scolaire « Clément Brouqui » est conditionné au dépôt des pièces suivantes :

- **Demande de pré-inscription**
- **Dossier unique de renseignements**

Ces documents sont à retirer auprès du « Guichet unique » (voir chapitre 2.b.) ou en téléchargement sur le site internet de la ville ([www.gramat.fr](http://www.gramat.fr) → services municipaux → Enfance → Service périscolaire).

### c. Transports scolaires

Organisé par la Région Occitanie, ce service est gratuit – sur jour d'école – pour les élèves scolarisés de la maternelle à l'après-bac. Les enfants qui l'utilisent doivent être munis d'une carte de transport, délivrée après inscription auprès du « service régional des transports du Lot » (Maison de Région – 107 quai Cavaignac – 46000 CAHORS).

Les inscriptions aux transports scolaires pour l'année 2022-23 s'effectuent en ligne de **mi-juin jusqu'au 31 juillet 2022** – via le site de la Région : [lio.laregion.fr](http://lio.laregion.fr)

Pour information, en dehors de cette période, une pénalité de retard d'un montant forfaitaire de 25 € sera appliquée.

## 2. ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

### a. Horaires et fonctionnement

- **Accueils périscolaires** (sur jour d'école)

Lu, Ma, Je, Ve	Accueil Matin	Transport scolaire À partir de 8:00	ÉCOLE hors mer.	Restauration périscolaire	ÉCOLE hors mer.	Accueil soir 1	Transport scolaire À partir de 17:00	Accueil Soir 2
<b>École Maternelle</b>	7:30 8:20			8:20 11:30	11:30 13:20	13:20 16:30		16:30 17:00
<b>École Élémentaire</b>	7:30 8:20		8:20 12:00	12:00 13:50	13:50 16:30	16:30 17:00		17:00 18:30
<b>Fonctionnement</b>	Arrivée échelonnée			Pas de récupération possible de l'enfant		Récupération possible de l'enfant à 16h30 <b>puis</b> 17h		

Ce service est géré par le Directeur périscolaire. Pour toutes questions relatives au fonctionnement lié aux actions périscolaires :

**DIRECTION PERISCOLAIRE**

06.42.40.22.01 - 06.86.52.72.75  
**Courriel : [alsh@gramat.fr](mailto:alsh@gramat.fr)**

- **Accueil de loisirs au «Groupe scolaire Clément Brouqui »** (mercredis et vacances scolaires)

	Accueil	ACTIVITÉ	Restauration	ACTIVITÉ	Départ
Mercredis	7:30	9 :30	11:30	14:00	17:00
Vacances	9:30	11h30	14:00	17:00	18:30
Fonctionnement	Arrivée échelonnée	Pas de récupération possible de l'enfant	Arrivée-Départ échelonné	Pas de récupération possible de l'enfant	Départ échelonné à partir de 17h

Ce service est géré par la Directeur du périscolaire et de l'extrascolaire.  
 Pour toutes questions relatives au fonctionnement :

<b>PERMANENCE ALSH</b>	06.42.40.22.01 - 06.86.52.72.75 <b>Courriel : <a href="mailto:alsh@gramat.fr">alsh@gramat.fr</a></b>
------------------------	---

- ⚠ **À l'ALSH, la constitution des groupes s'effectuera par classe d'âge (niveau maternelle et élémentaire).**
- ⚠ **Le personnel en charge des accueils péri et extrascolaires n'est pas habilité à assurer l'accueil des enfants en dehors des horaires de fonctionnement. Par conséquent, les familles doivent respecter les horaires mentionnés ci-dessus.**

### **b. Démarches administratives (inscription, réservation/annulation et paiement)**

L'accès aux différents accueils périscolaires et extrascolaires est conditionné à :

- l'inscription de votre enfant via le « **Dossier unique de renseignements** », **fourni ci-joint**.
- la réservation de la prestation via le « **Portail familles** » ou auprès du « **Guichet unique** » de la ville.

- **Guichet unique**

Afin de simplifier les démarches administratives, la ville de Gramat met à la disposition des familles un service dédié aux inscriptions, aux réservations et aux paiements des accueils péri et extrascolaires (secteur Enfance / 3-11 ans).

Ce service traite également les informations issues du « Portail Familles » et les inscriptions scolaires. Ouvert à l'année, ce guichet accueille le public en Mairie .

<b>GUICHET UNIQUE</b>	05.65.38.72.95 <b>Courriel : <a href="mailto:guichetunique@gramat.fr">guichetunique@gramat.fr</a></b>
-----------------------	--

- **Portail Familles**

La ville de Gramat met à la disposition des familles un service de réservation et de paiement en ligne. Ainsi, par la création d'un compte personnalisé et sécurisé – avec identifiant et mot de passe –, chaque parent peut réaliser ses réservations, ses annulations et le règlement de ses factures à partir d'une simple connexion internet.

Ce service – accessible après inscription de votre enfant via le « Dossier unique de renseignements – couvre l'ensemble des accueils périscolaires et extrascolaires de la ville (secteur Enfance et Jeunesse). Un guide d'utilisation est à la disposition des familles sur le site de la Mairie ([www.gramat.fr](http://www.gramat.fr) → services municipaux → Enfance → Service périscolaire ou ALSH ).

- ⚠ **Les réservations et les annulations devront être effectuées dans les délais fixés par la ville de Gramat :**

### **Jusqu'à la veille 12h (sur jour ouvré)**

- ⚠ **Chaque modification hors délai devra être signalée à la Mairie et à l'établissement scolaire. En cas d'enfant malade, un justificatif médical devra être fourni à la Mairie.**

### c. Tarification actuelle & Facturation

L'ensemble des prestations fait l'objet d'une facturation à la fin de chaque mois. Les grilles tarifaires sont susceptibles d'être révisées en cours d'année scolaire.

- o **Accueils périscolaires** (sur jour d'école)

Quotients Familiaux	ACCUEIL MATIN	TRANSPORT SCOLAIRE	RESTAURATION SCOLAIRE			ACCUEIL SOIR	TRANSPORT SCOLAIRE	ACCUEIL SOIR	Quotients Familiaux
	7h30 à 8h20	Avant la classe	ACCUEIL sans repas 11h30 à 12h (maternelle)	CANTINE 11h30 à 13h20 12h à 13h50	ACCUEIL sans repas 13h20 à 13h50 (élémentaire)	16h30 à 17h	À partir de 17h	17h à 18h30	
0 à 442€	<b>0.90 €</b>	<b>Forfait annuel de 1.50€</b> incluant matin et soir	<b>Cotisation annuelle 1.50 €</b>		<b>Cotisation annuelle 1.50€</b>	<b>Cotisation annuelle 1.50 €</b>	<b>Forfait annuel de 1.50€</b> incluant matin et soir	<b>0.90 €</b>	0 à 442€
442 € et +	<b>1.10 €</b>							<b>1.10 €</b>	442 € et +

RESTAURATION SCOLAIRE Tarification	
GRAMAT	2.60€
ALBIAC	4.08€
BIO	3.98€
CARLUCET	5.48€
ISSENDOLUS	3.88€
THEMINES	3.50€
DURBANS, COUZOU	2.60€
REILHAC	3.60€
AUTRES COMMUNES	5.48€

\*Tarification déterminée en fonction de la participation de la commune au coût du repas

- o **Accueils extrascolaires / ALSH « Groupe scolaire Clément Brouqui »** (mercredis et vacances)

Tarifs 2022 Accueil de Loisirs Sans Hébergement		Journée avec repas (JAR)		Journée sans repas (JSR)		1/2 journée avec repas (1/2JAR)		1/2 journée sans repas (1/2JSR)		Forfait / Semaine Vacances (5JAR)		Forfait / Semaine Vacances (4JAR + 1JSR)	
		1er Enf	2ème Enf	1er Enf	2ème Enf	1er Enf	2ème Enf	1er Enf	2ème Enf	1er Enf	2ème Enf	1er Enf	2ème Enf
		GRAMAT	QF>442	11 €	10 €	7,5 €	6,5 €	9 €	8 €	5,5 €	4,5 €	50 €	49 €
	QF<442	8,5 €	7,5 €	5 €	4 €	7,5 €	6,5 €	4,5 €	3,5 €	34,5 €	33,5 €	31 €	30 €
HORS	QF>442	15 €	14 €	11 €	10 €	13,5 €	12,5 €	10 €	9 €	67 €	66 €	63 €	62 €
	QF<442	11 €	10 €	7,50 €	6,50 €	9 €	8 €	6 €	5 €	46 €	45 €	42,5 €	41,5 €

Paiement en espèces en chèque ou ANCV	<b>Auprès du « Guichet unique » : 3<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois.</b> ⚠️ Aucun paiement en espèces, chèque ou ANCV n'est autorisé en dehors des permanences. ⚠️ Les chèques sont à adresser à l'ordre du Trésor Public
Paiement en ligne	Via le « Portail Familles » : <a href="https://mairiedegramat.portail-familles.net/">https://mairiedegramat.portail-familles.net/</a>